



COMPTE RENDU CTL DU MARDI 29 MARS 2022 PREMIERE CONVOCATION

Déclaration Liminaire :

Monsieur Le Président,

Dans un contexte électoral et de tensions internationales, fidèle à sa pratique, le syndicat n'interviendra pas dans les débats comme il ne donnera pas de consignes de vote. Pour autant, il ne saurait être indifférent à la forme que pourrait prendre l'Etat et réaffirme son attachement aux principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

*Au niveau de la Fonction Publique, le gel de la valeur du point d'indice entraîne une smicardisation des premiers échelons de la catégorie C, bientôt de ceux de la catégorie B, et place les stagiaires de catégorie A en dessous de ce salaire minimum. A la DGFIP, l'accord de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents signés par **FO DGFIP** ne constitue qu'une réponse partielle et insuffisante à ce problème. Pour **FO DGFIP 73** ne saurait être considéré comme un solde de tout compte, notre revendication principale demeurant l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation du régime indemnitaire.*

*S'agissant des services de la DGFIP et des conditions d'exercice des missions, les premiers effets du NRP, des relocalisations et des modifications de compétences géographiques sont dévastateurs et provoquent de nombreuses tensions avec les usagers ainsi qu'entre les agents eux-mêmes. **FO DGFIP 73** continue d'exiger l'arrêt et l'abandon du NRP et le rétablissement de structures de proximité de pleines compétences.*

*Le télétravail permet à l'administration d'offrir aux agents la possibilité de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Il n'en complique pas moins l'organisation du travail tant pour les responsables d'unité de travail que pour les personnels présents physiquement. Pour **FO DGFIP 73**, préserver la qualité de travail et les collectifs de travail dans un contexte de généralisation du télétravail, implique de repenser globalement l'organisation du travail et la répartition des tâches.*

L'investissement et la conscience professionnelle des agents ont seuls permis à la DGFIP de tenir son rang. Mais pour combien de temps encore ?

La crise sanitaire a été utilisée par l'Administration pour amplifier les bouleversements en cours : externalisation des missions, accélération des déploiements du NRP.

C'est dans ce contexte que le gouvernement choisit de réformer par ordonnance la responsabilité des gestionnaires publics. Présenté comme un simple ajustement technique de la RPP (Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables Publics), ce projet va beaucoup plus loin et ne constitue pas, loin s'en faut le problème des seuls comptables.

Tous les agents intervenant dans la gestion des deniers publics seront potentiellement concernés par cette réforme.

FO DGFIP 73 considère que c'est toute la colonne vertébrale financière de l'Etat et des collectivités territoriales qui va s'en trouver fragilisée.

Monsieur le Président **FO DGFIP 73** vous alerte sur les conséquences de ce projet et sur l'organisation de la DGFIP et de son avenir incertain à court ou moyen terme.



L'ordre du jour de ce CTL est le suivant :

- Opérations NRP au 1^{er} septembre 2022 (pour avis) :
Création du Service de Gestion Comptable (SGC) de Pont de Beauvoisin(73) regroupant les trésoreries de Yenne, Les Echelles et St Laurent du Pont (38).
- Questions diverses

1) Opérations NRP au 1^{er} septembre 2022 (pour avis) :

En avant propos, le Président du CTL rappelle que l'épidémie de COVID n'est pas éteinte et que les choses peuvent changer.

Après lecture de la liminaire **FO DGFIP 73**, le Président semble irrité par les propos tenus sur le NRP et sa dimension dévastatrice pour les agents. Nous en profitons pour vous rappeler le caractère dévastateur de projet de fusions/acquisitions.



Au sujet de Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP), le Président indique que le système actuel serait à bout de souffle, car la Cour des Comptes va souvent chercher des points de détails.

Il est à noter une originalité de taille : les élus seront hors champ de cette réforme !

Le Président nuance ces propos en rappelant que le DDFiP pourra toujours alerter le Procureur s'il détecte des pratiques frauduleuses.

Le projet de création du futur SGC de Pont de Beauvoisin revêt un caractère interdépartemental, puisqu'il assurera la gestion de la Communauté de Communes (CC) de coeur de Chartreuse.

Concernant l'installation immobilière du site, le Président nous a indiqué de légers travaux à prévoir qui sont du ressort du propriétaire (collectivité territoriale).

Mais l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail (ISST) souligne les points suivants : problèmes liés aux mouches, dysfonctionnement de l'ascenseur, problème de VMC.

L'ISST a demandé à la DDFiP de faire un point sur ces sujets.

Concernant le volet emploi, quid des véritables arrivées réelles au 1 septembre 2022 ?

A la direction, on espère que cela va bien se passer ...

L'appréhension des collègues qui viendraient rejoindre cette nouvelle industrialisation de masse est plus que légitime.

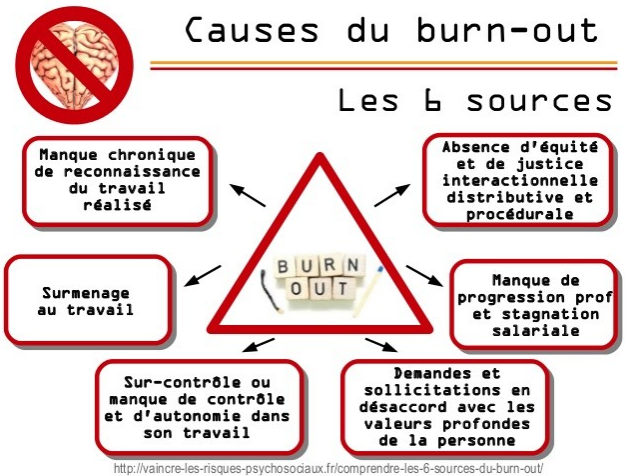
En effet, la Direction confirme que l'organisation du travail sera très différente du schéma des Trésoreries (que vous avez connus par le passé) du fait de la nouvelle dimension atteinte par ce nouveau SGC.

Le retour à l'industrialisation comme à l'usine du temps de « ZOLA » fait son grand retour à la DDFiP.

Emplois implantés au 01/01/2022 (PLFE 2022)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie PONT-DE-BEAUVOISIN	1		2	2	5
Trésorerie LES ÉCHELLES	1		1		2
Trésorerie YENNE	1		2	2	5
Transfert emplois DDFiP (38)			3	1	4
Total	3	0	8	5	16
Effectifs implantés après réorganisation au 01/09/2022 (TAGERFIP 2022)					
	A+	A	B	C	Total
SGC PONT-DE-BEAUVOISIN	1	1	8	5	15
CDL PONT-DE-BEAUVOISIN (phase 1)	2				2
Total	3	1	8	5	17

** Transferts d'emplois de la DDFiP38 au 1^{er} janvier 2023 (fermeture de la trésorerie de Pont de Beauvoisin – Isère) 1B et 1C.*

Face aux bouleversements engendrés par le NRP et ses conséquences, le personnel devrait pouvoir bénéficier de formations de type calinothérapie comme celle intitulée « Faire face à un monde qui bouge ».



L'ensemble des organisations syndicales présentes ont voté :

CONTRE UNANIMEMENT !

Chez **FO DGFIP 73**, nous sommes résolument contre ce grand déménagement « façon fusions/acquisitions » organisé par notre Direction !

2) Questions diverses :

- Travaux sur les différents sites de la Direction (France Relance, entretien)
- Les recrutements (contractuels)
- Transfert et liquidation des taxes d'urbanisme de la DDT et transfert d'emplois...
- Formation PIX
- Calendrier des CTL pour les prochains mois.

A - Remplacement de la chaudière de Saint Jean de Maurienne (granules à bois) et de Moutiers

B - Ravalement de façade à Moutiers (Préfecture de Région pilote les travaux et donne son accord pour déblocage des crédits).

Sur le site de Saint Jean de Maurienne (problèmes de sécurité), la lenteur se caractérise par des plans imprécis qui risquent de se prolonger au-delà du 1/01/2023. Pas de gros travaux prévus pour la création du SGC au 01/01/2023.

C - L'arrivée probable de 3 contractuels de catégorie B, la DGFIP ne fait plus recette... Le manque d'attractivité de la Fonction Publique jette le trouble sur des emplois statutaires, nous allons nous diriger vers un circuit accidenté, où l'emploi statutaire risque de devenir un modèle.....Attention DANGER!!!!

D - Le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme (TLU) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) vers la DGFIP 73 est prévu pour le 01/09/2022 et va se traduire par le transfert de 2 emplois au 01/01/2023 et 1 emploi au 01/01/2024 .

Mais cet emploi ne viendra pas de la DDT car cette personne part en retraite et ne rejoindra donc pas nos services ...

La DGFIP 73 sera à la contribution pour une nouvelle fois pour la liquidation des taxes d'urbanismes....OUPS nous échappons au stock de restes à recouvrer.... Ce service sera rattaché au SDIF .

FO DGFIP 73 exige que les taux de promotion en interne et les places au concours de la DGFIP soient calibrés afin que les promotions 2023-2024 soient en mesure d'occuper ces emplois.

E - La formation PIX de fin d'année 2021 doit être relancée, la Direction a rappelé que nous étions expérimentateurs mais d'après les premiers retours nous avons atteint un chiffre de 30 % seulement de participation au 31/12/2021.

Un rappel sur cette formation est souhaitable par la Direction....afin d'augmenter le ratio de la participation !!! Il faut faire plaisir aux indicateurs de la DG.

FO DGFIP 73 vous précise que vous avez droit à une autorisation d'absence d'une demie journée....Utilisez ce droit !!

F - Calendrier CTL

- Jeudi 14 Avril (Conditions de vie au travail), groupe de travail lundi 4/04/2022

- Mardi 10 Mai (à définir)

CTL en seconde convocation DU JEUDI 07 AVRIL 2022

L'ensemble des Organisations Syndicales ayant voté CONTRE en première convocation sur le point 1, à savoir mise en place du SGC de Pont de Beauvoisin, nous étions reconvoqués sur ce point uniquement.

Seul **FO DGFIP 73** était présent, car la politique de la chaise vide n'est pas notre ADN !!!

L'administration n'ayant apportée aucune modification à son projet destructeur, **FO DGFIP 73** est resté sur sa position et a voté **CONTRE**.

